



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: KLINCARE

Description: Shampoing concentré coque et pont

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber - B.P.39 – 92122 Montrouge cedex France.

Téléphone : 01 42 53 73 73. Fax :01 47 35 27 28 mail : info@mattchem.fr

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

071243 46 4 CAS 71243-46-4 ALCOOL GRAS ETHOXYLE | Concentration \geq 2.50% et <10.00%. Symbole: Xn R: 41-22

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX 612-131-00-6 CAS 7173-51-5 CE 230-525-2 CHLORURE DE DIDECLYLDIMETHYLAMMONIUM | Concentration \geq 0.00% et <2.50%. Symbole: C R: 34-22

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Peut déclencher une réaction allergique.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Traitement symptomatique

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Rincer la bouche.

Traitement spécifique et immédiat :

Information pour le médecin :

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Nom: **KLINCARE**

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Rincer à l' eau claire.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

En cas d' utilisation prolongée du concentré, le port de gants ménage est recommandé.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du produit avec les yeux.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Stocker dans emballage d' origine bien refermé dans un endroit frais à l' écart du gel, de la chaleur et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

Utilisation(s) particulière(s) :

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
--------	----------	------------	----------	------------	--------	---------

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE:

Valeurs limites d'exposition (2003-2005):

Protection respiratoire :

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Porter des gants ménage lors des manipulations continues de longue durée.

Protection des yeux et du visage :

Éviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Des crèmes barrières sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Nom: **KLINCARE**

Etat Physique :	Liquide Visqueux.
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :	
pH de la substance/préparation :	Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	6.30 .
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	= 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Autres données :	
Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Ne pas mélanger avec d'autres détergents du type savons anioniques.

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion :

Irritations internes, nausées, vomissements, diarrhées, avec possibilité d' état de somnolence ou d' inconscience pour des quantités importantes.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Localement la répétition d' un contact cutané fréquent ou prolongé peut entrainer une irritation suivant fragilité de l' épiderme.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Autres données :

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les agents tensio-actifs sont facilement biodégradables en conformité avec méthodes OECD

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Écotoxicité :

Effets nocifs divers :

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Nom: **KLINCARE**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Irritant

Contient du :

Contient du 605-022-00-X GLUTARAL. Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- | | |
|------|--|
| R 36 | Irritant pour les yeux. |
| S 2 | Conserver hors de portée des enfants. |
| S 46 | En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| S 25 | Eviter le contact avec les yeux. |
| S 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S 64 | En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) |

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

- | | |
|---------|--|
| R 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R 23/25 | Toxique par inhalation et par ingestion. |
| R 34 | Provoque des brûlures. |
| R 41 | Risque de lésions oculaires graves. |

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004):

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques